Commune de
Saint Avit ~ Saint Nazaire

SAINT AVIT - SAINT NAZAIRE



Le city stade et le skate park

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence du C.C.A.S. uniquement
les lundis, mercredis et jeudis

Mairie - 27 rue des Écoles
33220 ST AVIT ST NAZAIRE

Tél. : 05 57 46 04 27
Fax. : 05 57 46 06 58

stavit.stnazaire@orange.fr
http://www.saintavitsaintnazaire.fr

Permanences du Maire ou Adjoints
le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00

Horaires d'ouverture SIVOS

Syndicat **I**ntercommunal
à **Vo**cation **S**colaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 09 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00

Tél. : 05 57 46 48 83
sivos-stavitstphilippe@orange.fr

ÉCHO MUNICIPAL

N°21
Décembre 2019

MOT DU MAIRE

Notre commune a eu l'honneur et la fierté de recevoir pour la première fois, une Secrétaire d'État, en la personne Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État chargée de la Transition Écologique.
Elle est venue visiter l'exploitation de Patrick et Michèle Chevallier qui se convertit à l'agriculture biologique depuis trois ans. Ils n'auront l'agrément qu'en 2020.
Ce fut l'occasion de rencontrer les différents responsables professionnels (Président de la Chambre de l'Agriculture, Président des Grands Vins de Bordeaux, MSA, FDSEA, CDJA…), un débat très riche s'est engagé entre les différents protagonistes et la ministre.
Ce fut court mais très intéressant, je n'oublie pas la présence de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, et les Parlementaires, Députés et Sénatrice.

Nous enregistrons avec plaisir depuis peu de temps, l'installation de jeunes agriculteurs sur notre territoire. Ils arrivent avec une nouvelle manière d'exploiter, plus respectueuse de l'environnement.
De plus, notre commune s'engage au côté de EPIDOR à mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Cela nécessitera l'adhésion de tous : habitants, écoles, associations ; dans ce numéro un page vous est proposée avec plus de détails.

A l'heure où les grands de ce monde se réunissent régulièrement pour s'engager à lutter contre le réchauffement climatique (COP 25), sans beaucoup d'efficacité, les scientifiques continuent de nous alerter et de nous rappeler que les résultats ne sont pas là.
Les politiques sont frileux devant les puissances d'argent, pétroliers, industriels et des dirigeants inconséquents (États-Unis, Brésil, Chine…).

L'espoir ne pourra venir sans doute que de l'implication des citoyens par le biais de collectivités territoriales (Communes, Régions, Métropoles) qui sont pour la plupart engagés dans ce processus de préservation de la planète avec leurs petits moyens.

Je voudrais terminer mon propos sur ce sujet par une phrase magnifique de l'écrivain, voyageur et philosophe, *Sylvain Tesson*, dans son dernier livre, « La Panthère des Neiges » : ***« La Terre avait été un musée sublime, par malheur, l'homme n'était pas conservateur »***.

Je vous souhaite bonne lecture de ce dernier numéro de cette mandature. Une autre ère va s'ouvrir en mars 2020 avec une nouvelle équipe municipale à la manœuvre.

Félicitations aux rédacteurs de ce numéro complet et clair. Je me suis évertué dans mon propos d'éviter d'utiliser des anglicismes (lobbying, agribashing, start-up et autre Black Friday…), et vous demande à toutes et tous de bien prendre soin de vous et de votre environnement immédiat.

Bonne fêtes de fin d'année, ADISHATZ.

ÉTAT CIVIL

Nos joies, Nos peines

NAISSANCES

BARREAU Beverly, Allison

SOURISSE Neïla

CHARRIERE Lucie

GUENGARD Ambre

BELMONTE Lou, Arlette, Emilienne

TEJJA Bilal

HELFRICK Éliams

ESPADE Ayden, Brayton, Gino

ZIEGLER BOUDET Kynaï, Sévan, Sandy

ZIEGLER Ravi, Stan

BRARD ROUMEGOUS Lily-Rose

LOPES DIAS Kyara, Rosa

DIJOS Elias, Stéphane

DÉCÈS

ALBUCHER Fernande veuve BOS

LAROCHE Édith veuve LALANNE

GOISSET Pierre

DECKER Marie France épouse GUICHARD

BRAGATO Ada veuve CELLA

MONTANARO Ida veuve CANELLI

MOUTHE Adrienne veuve GIRAUD

GAUTHIER Sylvie épouse BARÈS

GRILLET Michèle

ZACCARON Stella

BLEY Jacques

PLANQUES Jean-Bernard

VEYSSIERE Guy

BUFFAT épouse GROS Mauricette

MAURY Myriam

ROUAN Jean-Bernard

MARIAGES

LE ROY Mickaël – DE CONTI Élodie

CHAUVEAU Emmanuel – TEYSSIER Mélina

MOUGINOT Laure – RODRIGUEZ Alexiana

EYRAGNE Julien – COMBEFREYROUX Julie

FELICETTI Alexandre – DUMONT Karine

ALLIER Christian – DUCHANT Anne

LAFONT Mickaël – BOUDIN Natacha

FRICOT Thomas – NICOLAS Violaine

MAILLET Sébastien – CANTARELLI Adeline

PERVIEUX Jean-François – LAGIERE Audrey

PACS

GRILLON Renaud – CARNIATO Chloë

NICOLAS Pierre – BOUVET Céline

BOS Julien - DUBOURG Pauline

LATOUR Mathieu – MOLL Roxane

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune français ayant 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Pour cela il lui faut fournir le livret de famille, sa pièce d'identité et un justificatif de domicile.
L'administration remettra l'attestation de recensement, qui lui permettra d'être :

- convoqué à la **J**ournée **D**éfense et **C**itoyenneté (JDC)
- inscrit d'office sur la liste électorale dès ses 18 ans

Attention : Toute personne non recensée ne pourra pas s'inscrire aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, Baccalauréat…) avant l'âge de 25 ans.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouveaux Arrivants

Vous êtes nouveau dans la commune ?

Veuillez vous présenter en mairie, afin de vous faire connaître,
activer le service des ordures ménagères et vous inscrire sur les listes électorales.

Union des Syndicats du Traitement des Ordures Ménagères (USTOM)

NOUVEAU : Proposition de prélèvement bancaire de la Redevance Incitative (RI) en 4 fois les : 15 mars 2020, 15 juin 2020, 15 septembre 2020 et 15 décembre 2020.

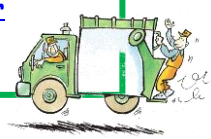
Le calendrier de collecte ainsi que la grille tarifaire vous seront envoyés par voie postale courant décembre.

Déchetterie de Pineuilh
Z.A.E. de L'Arbalastrier
Gratuit pour les particuliers

Ouverte du mardi au samedi de
09 h 00 à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 18 h 00,
sur présentation de la carte d'accès.

Comment obtenir cette carte ?
Se rendre directement sur place avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Tout savoir sur www.ustom.fr
05 57 84 00 20



Le ramassage des ordures ménagères
a lieu les mardis matin
tous les quinze jours.

Il est conseillé de déposer ses conteneurs
la veille des ramassages.

Pour le verre, le papier, le carton,
des bornes à apports volontaires
sont à votre disposition place du 08 mai.

Élections Municipales mars 2020

Les prochaines élections Municipales se dérouleront
les 15 et 22 mars 2020.
Inscription jusqu'au et 07 février 2020 en mairie
ou sur www.service-public.fr

La remise des cartes électorales pour les jeunes de 18 ans se fera fin février

Suite à la mise en application du **R**épertoire **E**lectoral **U**nique (**REU**), une nouvelle carte électorale sera établie et envoyée à votre domicile.



Vous pouvez également vérifier votre inscription sur www.service-public.fr

Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE)

Vous avez repéré des nids de frelons asiatiques ? NE TOUCHEZ PAS.
Vous devez en informer l'ASE par téléphone au 06 02 26 69 90
ou par mail ase24230@gmail.com
Site : www.frelon-asiatique24.fr

Règles de piégeage applicables uniquement pour les jardins de particuliers et publics.

1ère période :
Il est conseillé de poser les pièges au plus tôt le **20 février et les retirer le 1er mai** ou dès l'apparition des frelons européens.

Positionner le piège à une hauteur d'environ 2 mètres, à proximité des arbres en fleurs ou composteur, fin août près des saules.

L'appât se compose de bière additionnée de sucre (5 morceaux pour 25 cl).
Toutes les recettes sont bonnes si on utilise l'alcool pour éloigner les abeilles, le sucre et le sirop pour attirer les frelons. (L'alcool repousse les abeilles et le sucre attire les frelons).

2ème période :
Poser les pièges à partir du 15 août et les retirer aux premières gelées.
Les consignes sont les mêmes que pour la 1ère période.

Vider les pièges régulièrement sans les laver, conserver le liquide, si possible compter les insectes présents séparément (frelons asiatiques, frelons européens, mouches, moucherons, papillons…) et envoyer le compte à l'ASE. Laver les pièges et les remiser pour la saison suivante.

La commune a passé une convention avec l'ASE ce qui permet la gratuité de toute intervention sur le domaine public. Sur le domaine privé, une participation sera demandée à hauteur de 25 € au lieu de 75 €.

DÉPENSES 2019 *(montant TTC)*

Rétrocession SAFER *(acquisition d'un terrain)*		73 887,30
Travaux de voirie communale route des Goulards		30 061,44
Effacement réseaux rue du Cheval Blanc (télécom, EDF)		15 412,71

Travaux sur bâtiment :

Foyer Albert Lallier :	1 – Détermitage	11 863,30
	2 – Frais Architecte étude travaux	4 498,00
	3 – Socotec coordination et contrôle	1 305,85
	4 – Marché d'appel d'offres/journaux	888,27
Église :	Remplacement centrale sonnerie cloches	1 842,00
Salle Marcel Duchant :	1 – Soubassement mur ouest + nord	1 870,44
	2 – Remplacement éclairage	20 529,28
	3 – Changement des translucides	4 100,00
City stade	Frais d'installation/montage	32 742,80
Skate Park	*Achat structures 2018*	*47 840.54*
Achats petits matériels :	Débroussailleuse	988,20
	Défibrillateur	1 452,97
	Perceuse à percussion	300,00
	Rouleau palpeur	1 232,48
	1 Barnum + 2 toits	1 140,00

RECETTES *(montant TTC)*

Subventions city stade et skate park	Préfecture	19 582,16
	Département	16 544,00
	CAF	14 943,71
	total	51 069,87
Fond D'Aides à la Voirie Communales	FDAVC	10 500,00
Fond D'Aides d'Équipement des Communes	FDAEC	29 640,00
Fond de Compensation de la TVA	FCTVA	19 377,00
	total	59 517,00

Transport à la demande (T.A.D.)

⇨ La plaquette est disponible en mairie

Le Transport À la Demande en Gironde est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Communautés de communes de Gironde.
Un minibus vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité locaux, les gares et les arrêts de car du réseau de transports Nouvelle-Aquitaine, à un tarif modique. Ces services fonctionnent de votre domicile vers les destinations indiquées à l'intérieur de ce dépliant.

POUR QUOI ?

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché...
Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels.

POUR QUI ?

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes sans autonomie de déplacement
- personnes en insertion professionnelle
- personnes en situation de précarité

EXCEPTION
les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers prédéfinies, après accord de votre CDC.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE c'est simple !

POUR RÉSERVER COMMENT FAIRE ?

1. Souscrivez au service auprès de la Communauté de Communes du Pays Foyen.
 Les dossiers d'inscription sont à retirer :
 2 avenue Georges Clémenceau 33220 PINEUILH
 Tél. : 05 57 46 20 58
2. Dès acceptation de votre dossier, réservez votre transport par téléphone.
 Au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour un départ le lundi) au :
 0974 500 033
 du lundi au samedi de 7h à 19h (prix d'un appel local)
 En cas d'annulation de votre déplacement, vous devez impérativement appeler ce même numéro, au plus tard la veille avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour une annulation le lundi).
3. Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou – 15 minutes).
4. Vous payez votre voyage directement au conducteur qui vous remet un ticket.
5. Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépose à l'heure convenue. (délai de + ou – 15 minutes).
 Le conducteur vous raccompagne chez vous.

Informations sur :
transports.nouvelle-aquitaine.fr
onglet Lignes routières en Gironde, rubrique « Transport à la Demande ».

Pays Foyen

LE TRANSPORT À LA DEMANDE vos déplacements de porte-à-porte

Réservez

Nous venons VOUS CHERCHER À DOMICILE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine
La Région vous transporte

POUR ALLER OÙ ?

➜ Dans la communauté de Communes

Vous pouvez utiliser le service pour vous rendre vers les destinations suivantes, quel que soit le motif de votre déplacement :

- AURIOLLES
- CAPLONG
- EYNESSE
- LANDERROUAT
- LA ROQUILLE
- LES LÈVES ET THOUMEYRAGUES
- LIGUEUX
- LISTRAC-DE-DURÈZE
- MARGUERON
- MASSUGAS
- PELLEGRUE
- PINEUILH
- PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT
- RIOCAUD
- SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES
- SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE
- SAINT-AVIT-DE-SOULÈGE
- SAINTE-FOY-LA-GRANDE
- SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL
- SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

➜ Vers la gare TER la plus proche

GARE TER DE STE-FOY-LA-GRANDE

➜ En dehors de la Communauté de Communes vers les destinations suivantes

- **GARDONNE (24)** — Pôle médical
- **LANGON** — Pôle Emploi
- **LE FLEIX (24)** — Pôle médical
- **ST MAGNE-de-CASTILLON** — Pôle Emploi

À QUEL PRIX ?

Tarifs applicables au 01/07/2018

2,70€ Aller simple — **4,30€** Aller/Retour — **0,30€** Aller simple tarif social**

** sous conditions de ressources

Service disponible
du LUNDI au VENDREDI
de 8h à 19h
et le samedi matin
pour le marché de SAINTE FOY-LA-GRANDE

Pas de circulation les jours fériés

À NOTER : quel que soit le trajet, l'accompagnateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) doit être préalablement inscrit (voyage gratuit).

Pays Foyen — C'est simple !

Renouvellement de la voie ferrée



Renouvellement de la voie ferrée Libourne-Bergerac

Après 9 mois de travaux la ligne a repris du service. Les premiers gains de temps seront annoncés mi-décembre. Pour mémoire, **le prix de ce chantier est estimé à 84 millions d'euros**, financés comme suit : 27,27 millions par l'État, 35,18 millions par la Région, 14,66 millions par SNCF Réseau et 6,75 millions par les collectivités territoriales traversées par la ligne.

Arrêtés préfectoraux

- **INCINÉRATION DÉCHETS VERTS**

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 JUIN 2017
« Le brûlage à l'air libre des déchets verts fait l'objet d'une interdiction générale.
Les déchets verts produits par les collectivités et les ménages (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillement et autres pratiques similaires sont concernés par cette interdiction). »

- **BRUITS DE VOISINAGE**

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 AVRIL 2016
Comportement au domicile : *« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :*

- **Les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

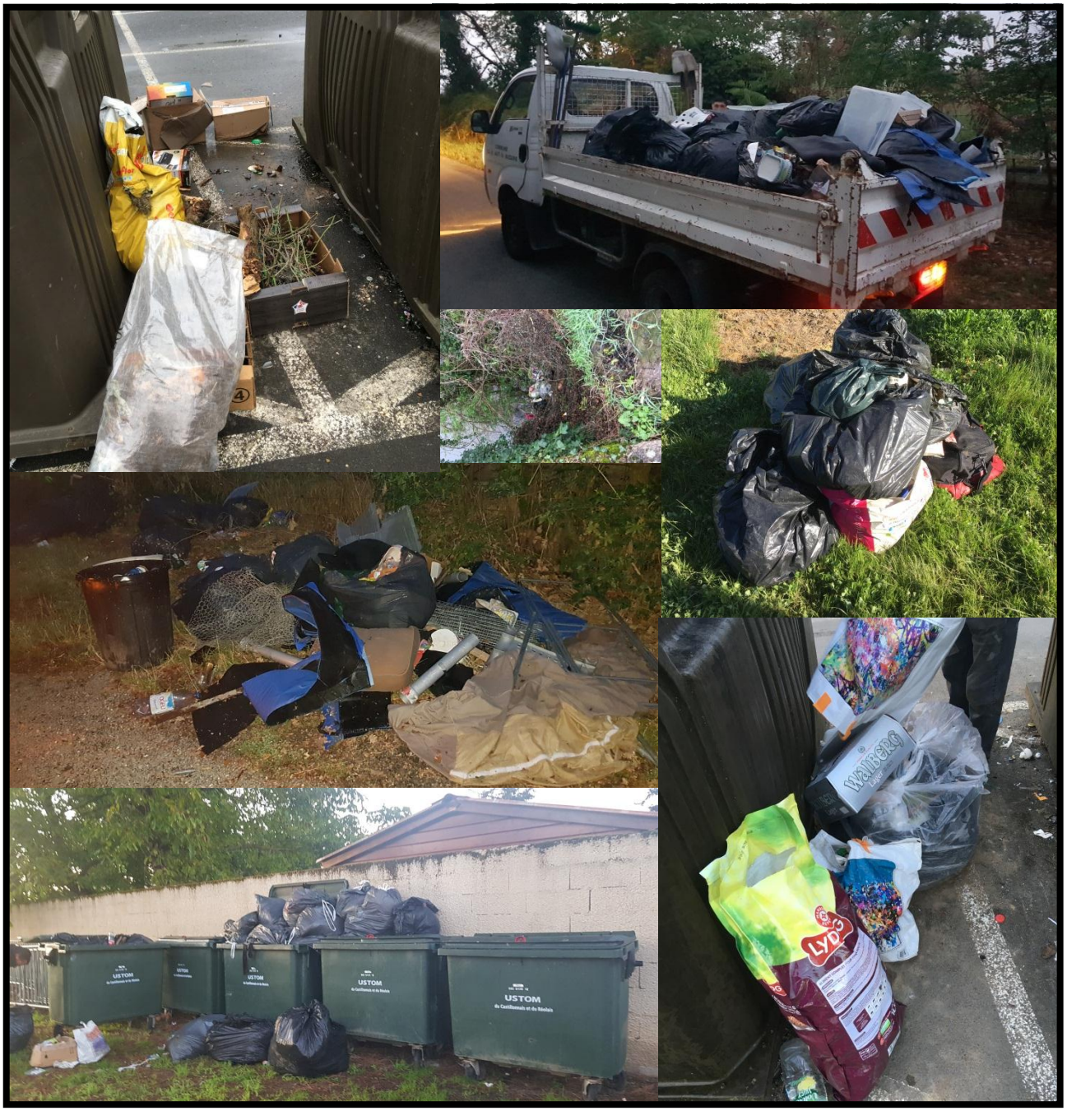
Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Dépôts Sauvages

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES,
LA COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Les agents communaux passent beaucoup trop de leur temps à ramasser, trier, charger, décharger les dépôts sauvages trouvés sur la commune.
C'est inadmissible !

Selon l'article de loi *« Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur l'espace public vous êtes passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €, si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule ».*



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le projet

La Communauté de Communes du Pays Foyen a décidé par délibération de son Conseil Communautaire du 27 octobre 2017 de réviser son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat (PLH), initialement élaboré sur un territoire de 15 communes, ceci pour couvrir l'intégralité du territoire qui regroupe aujourd'hui 20 communes membres.
Le PLUi en vigueur a été approuvé le 19 décembre 2013 et constituait à l'époque une référence puisqu'il était le premier PLUi du Département de La Gironde.
Une révision du PLUi est aujourd'hui rendue nécessaire pour répondre aux objectifs suivants

• Une mise en compatibilité avec le Schéma de Cohésion d'Orientation Territorial (SCoT) du Grand Libournais adopté en octobre 2016.

• L'obligation de couvrir le territoire intercommunal suite à l'intégration de 5 communes au sud du Pays Foyen.

• La volonté de répondre aux enjeux de mixité sociale et de lutte contre l'étalement urbain tel que détaillé dans le décret no 2015-1783 du 29 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu PLUi.

• La volonté de permettre la construction d'annexes aux habitations existantes situées en zone agricole et naturelle, suite à l'adoption de la loi « Macron » du 6 août 2015.

• La volonté d'intégrer au document un Programme d'Orientations et d'Actions.

La révision du PLUi est aussi considérée comme une volonté de poursuivre les efforts du territoire en matière de développement durable et d'intégrer les problématiques telles que la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Le Projet territorial se décline ainsi en trois grandes parties :

- ⇨ DYNAMISER LE TERRITOIRE DU PAYS FOYEN,
- ⇨ SOUTENIR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE COHERENTE,
- ⇨ PRÉSERVER LE CADRE DE VIE.

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°19 - 116

L'an deux-mil dix-neuf le 28 novembre, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Port Sainte-Foy-et-Ponchapt, sous la présidence de Monsieur David Ulmann, Président de Séance.
« *Le Conseil Communautaire décide d'approuver la révision du PLUi du Pays Foyen valant PLH* »

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)

La biodiversité au centre de l'action de Saint-Avit-Saint-Nazaire en 2019-2020

Avec des centaines d'espèces animales et végétales d'ores et déjà recensées, la commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire, dispose d'un patrimoine naturel riche. Certaines sont considérées comme rares ou menacées au niveau européen et subsistent sur le territoire communal tels que le Vanneau huppé, le putois d'Europe, la Couleuvre d'Esculape ou l'Azuré du Serpolet.

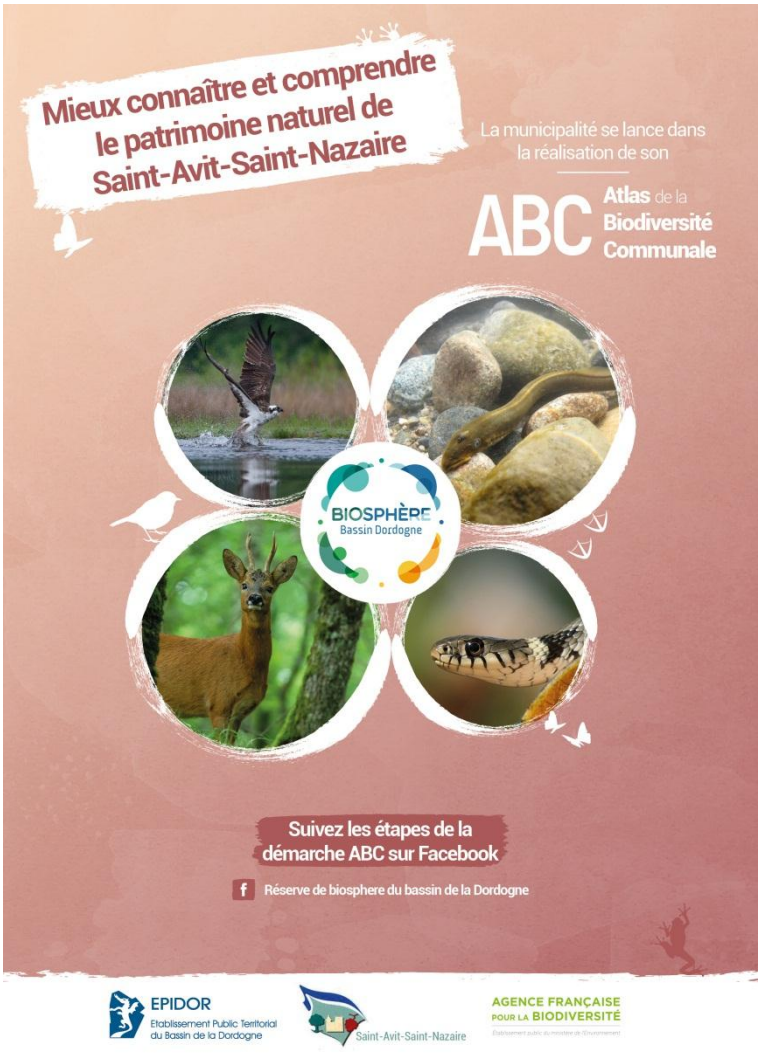
Cette nature préservée qui caractérise la commune contribue au bien-être de ses habitants et fait du territoire un lieu agréable pour vivre et pour séjourner. Fort de cette conviction, la municipalité de Saint-Avit-Saint-Nazaire souhaite faire de la mise en valeur de sa biodiversité et de la protection de son environnement un vecteur important du développement de son territoire.

Dans ce contexte, les élus ont tout de suite adhéré à la proposition d'EPIDOR (Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne) de se lancer dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Cette démarche ABC, qui sera menée avec l'appui d'EPIDOR et de l'Agence Française pour la Biodiversité, vise à mieux connaître la biodiversité locale mais aussi à sensibiliser les citoyens sur la nature qui les entourent et la richesse écologique de leur commune.

La participation des habitants et des acteurs du territoire dans les différentes étapes de réalisation de l'ABC est un élément fondamental de la réussite de cette démarche. Les 15 prochains mois offriront aux Saint-Avitois de nombreuses occasions de partir à la découverte de la biodiversité de leur territoire : réunions publiques, séances d'observations, inventaires de terrain animés par des spécialistes, conférences, projet pédagogique avec les jeunes générations… Autant d'événements auxquels les habitants seront invités à participer.

Aux termes des 2 ans de la démarche, l'Atlas qui sera produit constituera un outil d'aide à la décision pour la commune qui souhaite mieux intégrer les enjeux spécifiques à la biodiversité dans ses démarches de développement.

Le travail qui va être engagé, a été délégué à la fédération régionale de protection de la Nature "Limousin Nature Environnement", s'inscrit dans un projet plus large qui fédère quatre communes issues de quatre départements du bassin de la Dordogne (Argentat-sur-Dordogne pour la Corrèze, Floirac pour le Lot, Carsac-Aillac pour la Dordogne). L'établissement EPIDOR, à l'initiative de ce projet collectif, souhaite s'appuyer sur le travail de ces quatre communes pilotes, situées au cœur de la Réserve de biosphère UNESCO, pour initier une dynamique plus large et convaincre d'autres collectivités du bassin de la Dordogne à s'emparer de l'enjeu biodiversité.



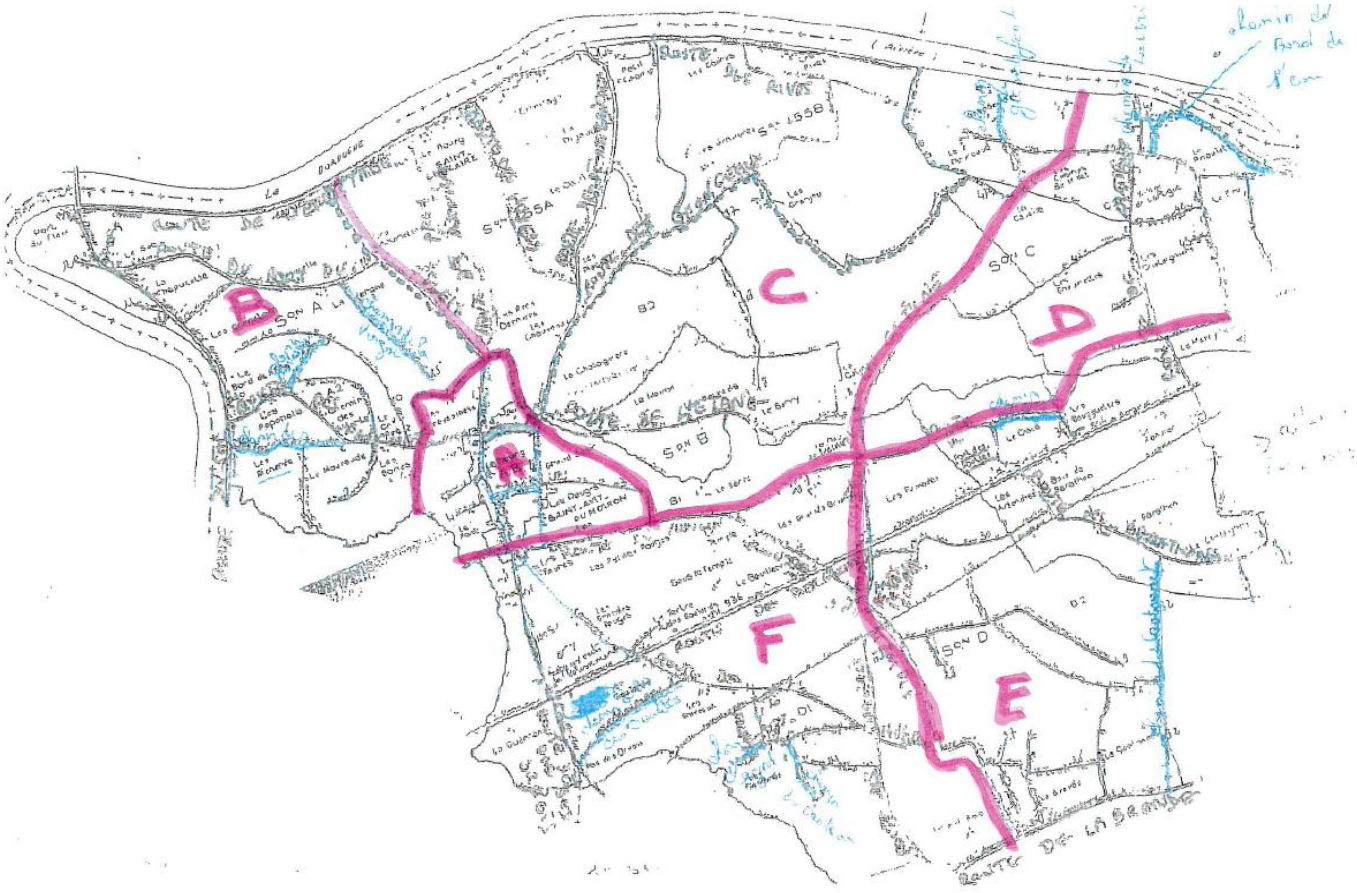
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En cas d'évènement grave (climatique ou autre), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera activé par le Maire.
Pour une bonne réactivité, il est primordial de s'appuyer sur des « référents locaux ».

Pour cela nous avons distingué 6 secteurs sur la commune (voir plan) et il serait nécessaire de compter 2 référents par secteur.
Leur rôle serait de se tenir informé de la vie dans leur secteur, s'assurer de la présence ou l'absence des personnes : malades, handicapés, sans moyen de locomotion, vacanciers en cas de phénomènes exceptionnels.

Si vous êtes prêts à vous impliquer, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

L'équipe municipale.



Foyer Albert Lallier

Dans le cadre de l'action juridique engagé par la commune pour le Foyer Albert Lallier, la procédure suit son cours.
Selon l'avocat de la commune, « les réquisitions sont en cours d'instruction » ce qui bloque malheureusement le commencement des travaux.
Cependant, une réouverture de la salle pourrait-être envisagée au printemps.

Vie Communale



Le Coin enfants

Bibliothèque Municipale
Place de l'Église

Ouverte les mercredis et samedis
de 14 h 00 à 16 h 00



Les nouveautés

- ⇨ Gratuite et ouverte à tous
- ⇨ Nombreux choix de livres
- ⇨ La bibliothèque accepte les dons

4 boîtes à lire sont à disposition sur la commune
(Bourg de St Avit, Lartigue, Les Goulards et St Nazaire)

La secrétaire d'État dans les vignes bio

Pendant sa visite de trois jours en Gironde, Emmanuel Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre chargée de la transition écologique, a fait une halte sur le domaine Chevallier Caris au lieu-dit les Cèdres à Saint Avit Saint Nazaire. La propriété viticole de Michèle et Patrick Chevallier s'est convertie il y a trois ans à l'agriculture biologique.
En présence du Sous-Préfet Hamel-Francis Mekachera, de la Sénatrice Florence Lassarade, du Député Florent Boudié et de Monsieur le Maire, la Secrétaire d'État a écouté la présentation de l'exploitation.





Aménagement devant l'église réalisé par les agents communaux.

Association Don du Sang en Pays Foyen

Vous invite à venir donner votre sang aux collectes organisées
Salle Clarisse Brian

Venez nombreux, les malades ont besoin de vous.
Donner son sang c'est sauver des vies.

Collectes pour l'année 2020

Mercredi 19 février	Mercredi 05 août
Mercredi 06 mai	Mercredi 30 septembre
Mercredi 08 juillet	Mercredi 09 décembre

Pour sauver des vies donnez votre sang...

Association Cœur de Bastide

A partir de 60 ans

Ateliers Numériques

SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS

Vous souhaitez découvrir l'univers de l'informatique ?

Vous êtes débutant ou recherchez un perfectionnement ?
Venez découvrir nos ateliers gratuits !



Découverte du numérique

Initiation à l'ordinateur

Démarches en ligne

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

- Prise en main clavier et souris
- Prise en main tablette
- Recherches internet
- Utilisation d'une boite mail
- Prise en main smartphone
- Réseaux sociaux

Gironde LE DÉPARTEMENT

Et bien d'autres ateliers...

msa santé famille retraite services

- Ateliers numériques collectifs gratuits

À partir du lundi 6 janvier

05.57.46.04.27
10 séances

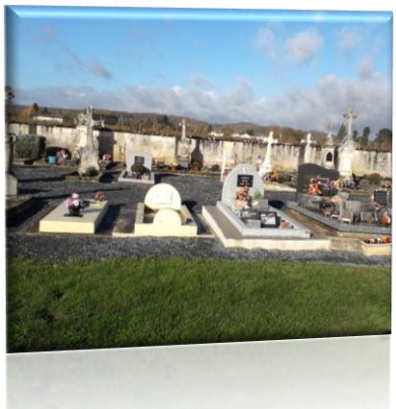
Saint Avit Saint Nazaire
Salle du conseil
Le lundi de 14h à 16h
Renseignements en mairie

Prendre rendez-vous en mairie. Places limitées.

Prévoir son matériel
(ordinateur portable, tablette, téléphone portable…)

Les agents poursuivent l'aménagement du cimetière de Saint Avit Saint Nazaire.





Croix Rouge Française

Une campagne de porte à porte aura lieu du **23 décembre 2019** au **18 janvier 2020**.

Une équipe clairement identifiable par un badge ira à l'encontre des personnes à leur domicile entre 10 h 00 et 20 h 00 du lundi au vendredi et 10 h 00 et 18 h 00 le samedi.



Le prochain carnaval en Pays Foyen se déroulera le **08 mars 2020** sur la commune de **Saint Avit Saint Nazaire**.

Rendez-vous devant la mairie pour un départ à 14H30.

Un goûter sera servi aux enfants dans le gymnase avant le jugement de notre "Pétassou" en fin d'après-midi. Buvette toute la journée.

Venez nombreux.

Journée Inter Associations

Le trophée remis aux badistes

Pour la 3ème année consécutive, la commune a organisé la journée des jeux « inter-assos » le dimanche 07 juillet sur la place Marcel Duchant, à l'ancien stade et avec utilisation du nouveau city-stade. Cet évènement était intergénérationnel pour la bonne dizaine d'associations de la commune qui a partagé des compétitions sportives sous le signe de la détente.

Cette année, le club de Badminton Pays Foyen a reçu le trophée du vainqueur, qui sera remis en jeu l'année prochaine.



Rétrospective de l'année 2019

Vœux du Maire	11 janvier
Quine du Basket	02 février
Repas Poule au Pot	09 février
Quine J.S.A.S.N.	23 février
Quine P.MG.	02 mars
Carnaval Pineuilh	24 mars
Rapestane Coinrécréatifs	25 mai
Repas du Basket	25 mai
Feu de la St Jean	08 juin
Journée Inter Asso	07 juillet
Repas Républicain	13 juillet
Fête Locale	27 et 28 juillet
Repas de Quartier	06 septembre
Kermesse de l'École	27 septembre
Fête de la Moto	05 et 06 octobre
Quine Comité d'Animation	19 octobre
Repas Basket	16 novembre
S.A.E. Loto de Noël	07 décembre
Repas des Aînés	14 décembre
Loto Comité d'Animation	15 décembre
Noël de l'École	20 décembre

Dates à retenir 2020

Vœux du Maire	17 janvier
Quine Basket	08 février
Quine J.S.A.S.N.	15 février
Carnaval Pays Foyen	08 mars
Quine P.M.G.	14 mars
Cœur et Santé	28 mars
Vide grenier Basket	05 avril
Course à pieds 10 kms	12 avril
Repas Basket	16 mai
Vide grenier J.S.A.S.N.	31 mai
Tournoi Basket	06 juin
Feu de la Saint Jean	06 juin
Kermesse de l'École	27 juin
Journée inter Assos	05 juillet
Repas Républicain	13 juillet
Fête Locale	27 et 28 juillet

L'association les Motorigoles en Pays Foyen
a remis un chèque de **1 200 €**
à l'association Aladin
« Rêves pour un enfant malade »
le 09 décembre 2018.





RENTRÉE SCOLAIRE

Le nombre d'élèves pour cette rentrée des classes 2019-2020 est de 160.

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR CLASSE	
Petite et Moyenne Section maternelle	BRAQUET Alice
Grande Section maternelle	DONNAY Marion + XASTRE Mélanie
Cours Préparatoire A	DAUGY Sarah
Cours Préparatoire B	DUMERC Fabienne
Cours Elémentaire 1	DUGAT Audrey
Cours Elémentaire 1 et 2	GUERRERE Estèle *(Directrice)* + XASTRE Mélanie
Cours Elémentaire 2 A et Cours Moyen 1 A	GRUHIER Claire SARDA Marie *(remplaçante)*
Cours Elémentaire 2 et Cours Moyen 1 B	MARTIN Benjamin
Cours Moyen 2	LALANNE Dorian
Cours Elémentaire 1 les lundis et 1 mardi sur 3 *(remplacement Mme GUERRERE)* Grande Section maternelle les jeudis *(remplacement de Mme DONNAY)*	XASTRE Mélanie

L'école compte 160 élèves de la Petite Section de Maternelle au Cours Moyen 2, répartis dans 9 classes.

Les élèves de CP et CE1 bénéficient du dispositif « classes dédoublées »
ce qui permet d'avoir un maximum de 12 élèves par classe.

Ce dispositif devrait être étendu à la classe de Grande Section de Maternelle à la prochaine rentrée.

Tout au long de l'année, les enfants participent à divers projets et sorties pédagogiques grâce au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
et aux fonds récoltés par l'association des parents d'élèves, la S.A.E.

L'ensemble des travaux de l'année sera exposé à l'école le mardi 29 mai 2020.

A toi de jouer !

Customise le sapin et colorie les cadeaux

